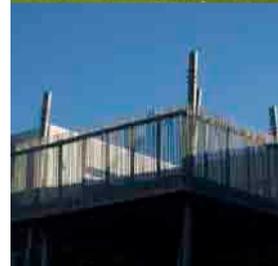


Henry Turlier

Architecte D.P.L.G.



2, Boulevard Jean AUDIAU

19000 TULLE

05.55.26.30.20

henry.turlier@architectes.org

06.08.46.33.38

Vice Président du Conseil
Régional de l'Ordre des
Architectes de Nouvelle
Aquitaine

Expert Judiciaire auprès de la
Cour d'Appel de Limoges

Né le 08 Février 1958 à Nancy - Meurthe et Moselle

Ancienneté dans la profession : 1986

Titre : Diplômé Par Le Gouvernement en 1985

Inscrit au tableau National de l'Ordre des Architectes n°A 31 529

Exercice depuis 1986 au sein du cabinet Philippe SANGENBERGER

SCM Centre Archis : Création en 1987 avec Philippe PENY, Jean MOULY et Henry TURLIER rejointe par Jean Paul DHALLUIN en 1989. En 1998 départ de Philippe et Jean Paul qui créés DPA puis en 2017 dissolution de la SCM.

Exercice individuel depuis février 2017

Vice Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Nouvelle Aquitaine

Expert auprès de la Cour d'Appel de Limoges

Membre de l'Association NégaWath depuis 2014



Collaborateurs

Christine CERVERA

Adjointe administrative

Thierry LACAN

Dessinateur Projeteur



Moyens Informatiques

Matériel :

- 2 Mac Pro 2x2,8 Quad-Core
- Mac Mini
- MacBookPro
- Imprimante Multifonctions laser INEO+ 220
- Traceur A0 jet d'encre HP designjet 500
- Imprimante 3D Ultimaker 2

Programmes :

- C.A.O. - D.A.O. :
 - Mac ARCHICAD 21
 - Artlantis
 - SketchUp
- Études thermiques - ArchiWizard
- Prescription : - BIM Office
- Suite Office et OpenOffice
- Suite Adobe Photoshop, InDesign, Illustrator
- Divers programmes professionnels

la démarche qualité au sein de l'agence et sur les chantiers repose sur :

- un manuel du cabinet définissant les procédures administratives et les normes graphiques
- l'utilisation de documents types mis à jour en fonction des évolutions réglementaires et techniques
- le suivi de procédures définies et répertoriées à tous les stades de la mission
- l'autocontrôle de chaque collaborateur
- le contrôle final par le chef de projet.

La création d'un environnement confortable et sain pour les utilisateurs d'un bâtiment, la maîtrise de son impact sur l'environnement extérieur, sont des objectifs traditionnels de la création Architecturale.

Le souci de la préservation des ressources naturelles en optimisant les usages étend et renouvelle ces préoccupations pour inscrire l'acte de construire dans un développement durable.

L'architecture a un grand rôle à jouer pour réussir à trouver un équilibre entre la réduction des émissions de CO2 et la qualité de vie à l'intérieur des espaces créés.

Ce défi est surtout une question de bon sens mais demande un travail étroit entre architecte, ingénieurs et Maître d'Ouvrage afin de définir ensemble les priorités pour l'être humain.

Cela requiert une innovation permanente qui permet de sortir de nos habitudes et de créer des lieux économes en énergies sans en compromettre ni la fonctionnalité, ni la santé, ni le confort (accès à la lumière naturelle, qualité de l'air intérieur, ergonomie des espaces, confort acoustique, ambiance visuelle).

L'innovation en architecture, c'est aussi la capacité à faire évoluer le monde du bâtiment pour aller vers des modes constructifs plus adaptés aux enjeux de cette nouvelle ère.

Cette prise en compte consiste à préserver l'environnement en minimisant l'impact d'un projet sur son site d'accueil et en optimisant les consommations énergétiques d'un bâtiment.

Mais ce n'est pas suffisant.

Le développement durable, c'est placer l'homme au cœur du projet. Il est essentiel d'anticiper, dès sa conception et les premiers choix techniques, leurs conséquences sur la température ambiante, l'humidité, les jeux de lumière, les odeurs, ou encore les déplacements, les relations...

- 2004 Sensibilisation à la Haute Qualité Environnementale, H.Q.E. Niveau 1
CFAA Bordeaux 3 x 2 jours Du 29 mars au 2 juin 2004
- 2005 Haute Qualité Environnementale Niveau 2
CFAA Bordeaux 4 x 2 jours Du 19 septembre au 13 décembre 2005
- 2009 Actualisation des programmes H.Q.E. et Développement Durable
CFAA Bordeaux 1 jours 30 Octobre 2009
- Techniques Architecturales liées au Développement Durable
Ecole d'Architecture de Clermont Ferrand 7x2 jours Du 27 mars au 6
Novembre 2009
- 2010 Construire avec le Bois
Ecole d'Architecture de Clermont Ferrand 2x2 jours Du 7 Janvier au 5 Février
2010
- 2011 Bâtiments Basse Consommation : Rénovation, Construction et financements
Groupe Moniteur - Bordeaux - 1 jour 30 Novembre 2010
- 2013 La Rénovation à très basse consommation d'énergie des bâtiments existants
Institut NégaWatt - Clermont Ferrand -1 jour 22 Septembre 2011
- Conception des Bâtiments à très faible consommation d'énergie
Institut NégaWatt - Nantes - 3 jours du 19 au 21 Novembre 2013
- 2015 FeeBat Module 5a Renovation à faible impact énergétique de bâtiments existants:
recherche de performance et du confort d'usage, analyse du bâti, élaboration d'un
programme et conception de l'enveloppe,
- FeeBat Module 5b Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments
existants : recherche de performance et du confort d'usage : équipement et
stratégie de rénovation
- FeeBat Module 6 Developper les aptitudes collaboratives dans la rénovation
énergétique de bâtiments existants
- CFAA - Bordeaux - 17 &18 Septembre, 5 & 6 Octobre et 16 & 17 Novembre 2015
- 2016 Mission d'étude et formation professionnelle : Voyage d'étude technique en
Finlande Helsinki, Turku, Riihimäki, Lahti, Punkaharju, Loviisa, Porvoo, Helsinki -
BoisLim 25 Septembre au 01 Octobre 2016
- 2017 Enjeux et consequences de la réforme de la commande publique sur les
marchés de Maitrise d'Oeuvre - CFAA Limoges
- Mission d'étude et formation professionnelle : Voyage d'étude technique aux
USA à CHICAGO - CROA Limousin 24 au 30 Mai 2017



Dossier d'Œuvre

1988

3m3c2eNc? @-d,i d??g-i dM?e-??i?c????? ?? dc?
xg 3m3cMd? .3iPPd?? m? dgTdx? ? R

1989

3m3c2ed?F?@?3gxc?Pg-q?id???? ? ?xx3?? dcmq??
? ? ?FèC?c?gi i?gq?3 gcMd? ? dgTdx? ? R

1990

m-ed? eN?P? m?Pg-q?N?J?geq@d?e?d?? ? ???6?? ? ? ???dc?
gi i?gq?3 gcMd? ?b? ?Tdi d?T?6 ? - dxmR

?-qd?ad? Nbxg 3m3c? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? b?

fmdcx 3c2ed?N?@-d,i d?ed?-q d? f?e-?? dcm?d? ? ? ? ? ?
?R

3m3c2ed?OF?T?@ dcm?? d?? gq?ce3?? ? ? ? ?
BRIVE - Maître d’Ouvrage Office Public H.L.M. de BRIVE - en
gi i?gq?3 gcMd? .3iPPd? ? ?

1991

U.B i3m3c?e-?? dcm?P?md@ dcm?e?d?N1 ?c d???? ? ? ? ?
? ? m?eN?-MqT?d?P?md@ dcm?e?d?gq?dR

3m3c? eN-c?b?m?d?d? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ?
eN?-MqT?d? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ?
? .3iPPd? ? ? ?

1992

3m3c?eN-c?d?cx?@,i d?@?g,3i3?e?d?V?gT?d@dcm?d?e?
ig ? ? ?-x?T d?-i m-?i?M?c-d?? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ?
d’Ouvrage Office Public H.L.M. de BRIVE en collaboration
Md? .3iPPd? ? ? ?m? ? ? ?

? ? xg?eNb -d?i?P?J 3 ?i3?Jd?? ?b?? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ?
eN?-MqT?d?? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ?
? .3iPPd? ? ? ?

1993

gi d?? ?ndqcdid?? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ?
g@ @-cd?ed ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ?

3m3c?eNc? M?T?d?ed?Tmd?ed?à9?- c3nJ? ? ? ? ? ? ? ? ?
? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ?
eN?J?d?@ dcm?e?d?-x?d?gq?J?d?c?d?c?gi i?,gq?m?c?Md?
? .3iPPd? ? ? ?m? ? ? ?

1994

J?T?d?@ dcm?e?d? ?g-q?ed?iNi?M?d?d?? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ?
d’Ouvrage : Office Départemental H.L.M. de la Corrèze
U J U n?c?e?n?c?i?d??- ? ? ? @d?e?N d?V?sp?

3m3c2ed?0è??gT?d@dcm?d?eNc? ig ? i? g@ @dq?i?2?d?
Fernand ALIBERT à BRIVE - Maître d’Ouvrage Office Public
RR? R?d?? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ?
? ? ?m? ? ? ? ? ? ?



1995

2003 - cde... 33Pd... 1995

1996

2004 g@Pg... 33Pd... 1996

1997

2005 dxnq... 33Pd... 1997

1998

2006 dxnq... 33Pd... 1998

2007 q@ng... 1998

1999

2008 q@ng... 1999

2009 b@Jc... 1999

2000

2010 gcnq... 2000

2011 gcnq... 2000

2012 f nlc... 2000

2013 f nlc... 2000

2014 JcgM... 2000

2015 q@ng... 2000

2001

2016 q@ng... 2001



Références Principales

2001 Création d'un bâtiment pour le C.A.T. du Puy Grand à CHAMBOULIVE – Maître d'Ouvrage Association APAJH

Création d'un service de restauration au lycée agricole de NAVES - Maître d'Ouvrage Conseil Régional du Limousin

2002 Extension du collège de SEILHAC - Maître d'Ouvrage Conseil Général de la Corrèze

2003 4 Logements HLM pour la commune de Sainte Fortunade - Maître d'Ouvrage Office Public Départemental HLM de la Corrèze

2004 Aménagement des locaux du Centre de Distribution Postal de TULLE- Maître d'Ouvrage La Poste

2005 Création d'une billetterie pour la grange du château de SEDIERES - Maître d'Ouvrage Conseil Général de la Corrèze

Création d'un centre d'entretien pour la D.D.E. de LARCHE - Maître d'Ouvrage Conseil Général de la Corrèze

2006 Création d'un restaurant multi-entreprises à EYREIN - Maître d'Ouvrage SYMA du Pays de TULLE

Création de huit logements à DONZENAC - Maître d'Ouvrage Office Public HLM de la Ville de BRIVE

Réhabilitation et extension de l'USLD du CHADOU - Maître d'Ouvrage Centre Hospitalier Gériatrique de TULLE – en collaboration Centre Archis, Coq et Lefrancq

2007 Création de la Maison des Enfants du Pays d' OBJAT crèche relais assistantes maternelles et CLSH- Maître d'Ouvrage Commune d'OBJAT

Création de huit logements à DONZENAC - Maître d'Ouvrage Office Public HLM de la Ville de BRIVE

2008 Aménagement du Collège de Seilhac, restructuration de salles de Physique, SVT, Arts Plastiques, Technologie - Maître d'Ouvrage Conseil Général de la Corrèze.

Construction d'un dépôt d'autocars avec atelier et bureaux ZAC Brive Ouest - Maître d'Ouvrage Véolia Transports

2009 Agrandissement et réhabilitation de la Maison de retraite du Lonzac. Création d'une aile de 8 lits Alzheimer, réhabilitation de 34 chambres - Maître d'Ouvrage : Corrèze Habitat.



2010

Étude de faisabilité pour la requalification de la centrale thermique de Brive-la-Vieille - Maître d'ouvrage Office Public de l'Habitat de Brive-la-Vieille



2011

18 Juin à BRIVE - Maître d'ouvrage Office Public de l'Habitat de Brive-la-Vieille



2012

Étude de faisabilité pour la requalification de la centrale thermique de Brive-la-Vieille - Maître d'ouvrage Office Public de l'Habitat de Brive-la-Vieille



Étude de faisabilité pour la requalification de la centrale thermique de Brive-la-Vieille - Maître d'ouvrage Office Public de l'Habitat de Brive-la-Vieille

2013

Étude de faisabilité pour la requalification de la centrale thermique de Brive-la-Vieille - Maître d'ouvrage Office Public de l'Habitat de Brive-la-Vieille



Étude de faisabilité pour la requalification de la centrale thermique de Brive-la-Vieille - Maître d'ouvrage Office Public de l'Habitat de Brive-la-Vieille

2014

Étude de faisabilité pour la requalification de la centrale thermique de Brive-la-Vieille - Maître d'ouvrage Office Public de l'Habitat de Brive-la-Vieille



2015

Étude de faisabilité pour la requalification de la centrale thermique de Brive-la-Vieille - Maître d'ouvrage Office Public de l'Habitat de Brive-la-Vieille



Étude de faisabilité pour la requalification de la centrale thermique de Brive-la-Vieille - Maître d'ouvrage Office Public de l'Habitat de Brive-la-Vieille

Étude de faisabilité pour la requalification de la centrale thermique de Brive-la-Vieille - Maître d'ouvrage Office Public de l'Habitat de Brive-la-Vieille



2016

Étude de faisabilité pour la requalification de la centrale thermique de Brive-la-Vieille - Maître d'ouvrage Office Public de l'Habitat de Brive-la-Vieille



Étude de faisabilité pour la requalification de la centrale thermique de Brive-la-Vieille - Maître d'ouvrage Office Public de l'Habitat de Brive-la-Vieille

Étude de faisabilité pour la requalification de la centrale thermique de Brive-la-Vieille - Maître d'ouvrage Office Public de l'Habitat de Brive-la-Vieille

Étude de faisabilité pour la requalification de la centrale thermique de Brive-la-Vieille - Maître d'ouvrage Office Public de l'Habitat de Brive-la-Vieille



2017

q Jm3gc@d? ? ? xgc@d@mJ@d? ? ? ? m?gqm-c@d

?qæx 1gq@mgc?N-c?m3@dcme?e-x m?d?c?? xd?gPJq?mgccdiid?
Pg-q?? RRR? ? xg ?m3gc@d? ?3 cxdqmg?P?g?m?cM?gcd@dcml
e-?k ?d? -i id

bebP? ed?i?? g@ @-cd? ed? ? cm??iM?g-q?Pg- q?NTi3kd?i??
? ? qd?d? P3:T?m?d?g d?d? Pgxm d

q Jm3gc? eN-cd? MJq?e?? dc? df mdc?g? eNcd? qJx?dc d?
Pq? 3P? d?gqc3 i

b@JcTd@ dcm@dVà?@ ,qdx? ? ?3gc?? d- qf- xd?? ?? ? ?

q Jm3gc?N-c? -cJq?3-@ ? ?

b@JcTd@ dcm@d?g d?P?g-q? d?? ? ? g?gTcd?? ?? ? ?



2018

? 3d?dc?gc1gq@3mJ?? ? e-? dcm?ed?g3? ? ? ? ? ? ? ? ? ? 3m?
?qdxm@d? @di

b@JcTd@ dcm?Nc?.nd?? dc?Jx?dc d?Pq? 3P?id?m?m?d??
? cm? M?g-q

? 3d?dc?gc1gq@3mJ?? ? e-? ? : Jd? ?? ? b?? ? ? ? ? ? ? ? xxd? ? ?
? ? m?d?N?-MqTd?T3 g? g-Mdid?O-3m?d

? 3d?dc?gc1gq@3mJ?? ? e-? ? : Jd?? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? ? gTdx? ? ?
? ? xma?d?N?-MqTd?T3 g? g-Mdid?O-3m?d

?qæx 1gq@mgc?ddc?igTd@dcme?dx?ig ? -f ?ed? ? ? ? ? dce?q@dqd?
? bi? x? ? ? ? d:c? m?m?3 dg3?6?? ?3ma?d?e?N -MqTd?? gq?ôd?
? ? m?h

q Jm3gc?ed?e?igTd@dcme? ? ? ? ? d:c? m? ? ?3ma?d?e?N -MqTd?
?gq d?d? ? m?h

b@JcTd@ dcm?e?ig ? -f ?Pg-q?d?Pdqxgccdi?e-??; Jd? ?@ gce?
?? ? ? ? m?d?N?-MqTd?T3 g?? g- Mdid?O-3m?d

? ? ? ? i3m?g? dm?@3d?dc? gc1gq@3m?JcdqTJm?d-ed?V9?
igTd@dcme? d-M? ? ? m?d?N?- MqTd?? gq?ôd? ,3m?h

? 3d?dc?gc1gq@3mJ?? ? e-?,q d?? ed?Pgxm@d? ? ? ? ? iM?g-q

ETUDES EN COURS

Archives Départementales de la Corrèze
Transformation du bâtiment et création de bureaux dans la partie administrative de l'Établissement création de la salle de lecture et d'une salle d'exposition.

Bureaux du G.E.H. Dordogne à TULLE
Création d'un immeuble de bureaux

C.A.T. de Chamboulive
Création de la partie administrative du CAT

Banque TARNEAUD à TULLE
Transformation d'un magasin en bureaux de banque

Bibliothèque Départementale de Prêts
Extension des locaux pour aménagement d'une salle de stockage, création de garages pour trois bibliobus et création de bureaux.
Transformation et aménagement de bureau.

Création d'un dépôt pour autocars et locaux administratifs à BRIVE
Transformation d'une grange en locaux administratifs pour VEOLIA Transport, Propreté et Energie

Création de bureaux administratifs pour VEOLIA Transport & VEOLIA Propreté



M.A.S. de Sainte Féréole

Création de la Maison d'Accueil Spécialisée
Divers travaux d'entretien
Mise en conformité accessibilité



Maison de retraite du LONZAC

Extension et restructuration des bureaux et locaux communs
(cuisine, salle à manger) de la maison de retraite.

Création d'une galerie de liaison avec un bâtiment annexe.

Extension création d'une aile «alzheimer» de 8 chambres
et restructuration du bâtiment existant



Centre de Long Séjour du Chandou à TULLE

Extension du Centre de Long Séjour
Réhabilitation du bâtiment existant

Création d'une unité de réhabilitation Cognitive
Comportementale et réhabilitation d'une unité de soins
de suite et réadaptation



Maison Heureuse à BRIVE

Mise en conformité et réhabilitation de l'immeuble
d'hébergement de Association des Parents et Amis de la
Maison Heureuse du Pays de Brive.



Salle de Yoga et bureaux paramédicaux à BRIVE

Réhabilitation d'un ensemble immobilier pour création
d'une salle de Yoga et de deux bureaux paramédicaux



Groupe scolaire de Saint Priest de Gimel

Création de l'école maternelle
Extension de cette école maternelle salle
de repos et salle de motricité



Groupe scolaire de Sainte Fortunade

Création de l'école maternelle
Aménagement de la BCD
Création de la garderie
Création de la cantine



Collège d'Objat

Restructuration du collège création de
salles banalisées, du CDI, de locaux
administratifs et de la loge
Aménagement de l'internat
Extension de l'externat
Création du service de restauration



Collège de Seilhac

Extension du collège: restructuration de
la liaison verticale par la création d'un
ascenseur, création de salles banalisées,
du C.D.I. et d'une salle multifonction

Restructuration de l'ancien bâtiment
Salles de technologie et d'art plastique



Collège de Saint Léonard de Noblat

Restructuration du service
de restauration



Collège de Larche

Mise en conformité accessibilité handicapés



Lycée agricole de Naves

Création du service de restauration



Lycée Jean CAPELLE à Bergerac

Restructuration du service de restauration

Aménagement des salles des fêtes Impasse LATREILLE à TULLE

Reprise de la couverture et de l'isolation de la salle
Aménagement d'une salle dédiée aux expositions et d'une salle de spectacle, compris traitement d'air et chauffage de l'ensemble des salles

Aménagement d'une grange au domaine de SEDIERES à CLERGOUX

Création de loges
Aménagement de la salle avec création d'une fosse d'orchestre, isolation et traitement d'air de la salle, création d'une billetterie et d'une régie

Création de deux salles de répétitions pour les musiques actuelles à TULLE

Transformation d'un bâtiment existant en salles de répétitions et foyer d'accueil pour personnes en résidence



2001 - Création d'un service de restauration au lycée agricole de NAVES - Maître d'Ouvrage Conseil Régional du Limousin

2006 - Restructuration du service de restauration du Lycée Jean CAPELLE à Bergerac - Maître d'Ouvrage Conseil Régional Aquitaine

2008 - Création d'un restaurant multi-entreprises à EYREIN - Maître d'Ouvrage SYMA du Pays de TULLE

2010 - Restructuration du service de restauration du Collège Bernard PALISSY à Saint Léonard de Noblat - Maître d'Ouvrage Conseil Général de la Haute Vienne.

2013 - Construction du service de restauration du Collège Eugène FREYSSINET à OBJAT - Maître d'Ouvrage Conseil Général de la Corrèze



Quartier des Chapélies à BRIVE création de 108 Logements

Label THPE Promotelec

Deux types de constructions :

- Isolation intérieur, rupteurs de ponts thermiques, menuiseries aluminium à rupture thermique, chauffage collectif
- Isolation par l'extérieur menuiseries aluminium à rupture thermique, chauffage collectif

Montant d'opération



Création d'un restaurant multi-entreprises à EYREIN - Maître d'Ouvrage SYMA du Pays de TULLE

Création d'un équipement communal avec sanitaires publics, locaux pour le personnel communal ainsi qu'une aire de tri des déchets - Maître d'Ouvrage Commune de TULLE

Construction d'un service de restauration Collège Eugène FEYSSINET à OBJAT - Maître d'Ouvrage Conseil Général de la Corrèze.



?_gTd@dcml?_g B-f

363ged0FgTd@ dcm8d2 2 gq@e3 d22 2 222
BRIVE - Maître d'Ouvrage Office Public H.L.M. de BRIVE -
dc2gi i2,gqm3gcMd 2 .3i3Pd2 2 2

363geN-d2cxd@,i d22@g,3i3qed2àV22gTd@dcm8
dme2dig 22 22 -x1Td2 -i m-q12bMdc-d22 26 22 22
BRIVE, Maître d'Ouvrage Office Public H.L.M. de BRIVE
dc2gi i2,gqm3gcMd 2 .3i3Pd2 2 2

JcTd@ dcm2d21gTd@dcm22x 122g-q2ed1NiMd2d2
à TULLE - Maître d'Ouvrage : Office Départemental H.L.M.
ed22 q4ôd222JiJ 22c22222c22d22- 22qx@d22N 22Vsspl22

363ged20è22gTd@ dcm8dme2N-c2g 2 2 g@ @dq32i2
Rue Fernand ALIBERT à BRIVE - Maître d'Ouvrage Office
2-,i 32RR2 R2ed222 2 62dc2gi i2,gqm3 gc2Md 22. 33Pd2
22 2 m222 2 22

g@ Pgx3gc2e-2 2 -qm3q2edx222 2 2 2222 22
62 Jh3ged2MV92gTd@dcm8gi id m32dma292gTd@dcm8
3e3M3- dix2 622 2 m22eN2-Mq1d2 2 RRRR2 R2ed222 22
62dc2 gi i2,gqm3 gc2Md 2 2.3i3Pd222 2 dm22 c222-i 2
22 2

gcx mqm3c2 ed2 p2 igTd@dcm8 3e3M3-di x2 dc2 , 2cedx2
2 -qm3q2edx2 22Ji 3ix2 2 22222 622 2 m22eN -Mq1d2
2 RRRR2 R2ed2 2 2

gcx mqm3c2ed201gTd@dcm8Pg-q1d2dcmq2ed2d g-qx2-2
P2x 2d 2 2 2 2 i2ed22 2 m22eN2-Mq1d22 b22

b@JcT d@dcm2d21gTd@dcm22cx2c2,2h3@dcm2f3m2d2
2 22222222222222 22222 2 m22eN2-Mq1d222 22 22ed222
2 2 22

gcx mqm3c2ed202gTd@dcm8PM3igcc3 qpx22gm2d@dcm2
ed22 Md2cd2 2 222222222222222222 622 2 m22eN -Mq1d2
2 22 2 2ed22 2 2

gcx mqm3c2ed221gTd@dcm83e3M3-di x2ed21gc m3c22-2
gi iAT2ed2 3.22 62 2 m22eN2-Mq1d2gcx d322 JcJq21ed2
i2qq Aôd



Construction de 5 logements individuels Lotissement de Champs Génies à CHAMBOULIVE - Maître d'Ouvrage OPDHLM de la CORREZE

Création de 8 logements à DONZENAC -Maître d'Ouvrage Office Public HLM Pays de BRIVE

Création de 20 Logements collectifs HLM label HPE+ Avenue du 18 Juin à BRIVE - Maître d'Ouvrage Office Public de l'Habitat du Pays de BRIVE

Quartier des Chapélias à BRIVE création de 108 Logements Reprise du dossier de l'équipe Colboc Franzen&Associés après consultation des Entreprises - Objectif amener les bâtiments au niveau THPE, maîtrise du dossier financier, suivi de chantier - Maître d'Ouvrage Office Public de l'Habitat du Pays de BRIVE





REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

DIPLÔME D'ARCHITECTE

LE MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

Vu, l'attestation du Directeur de l'École d'Architecture de Toulouse 05 DECEMBRE 1985
certifiant que l'intéressé a terminé avec succès ses études d'architecture à la date du

DECERNE à M. onsieur Henry TUBLIER
né le 08 FEVRIER 1956 à NANCY (MEURTHE ET MOSELLE)

LE DIPLOME D'ARCHITECTE

(Journal officiel de la République Française du : 12/09/1986.)
Le titulaire du présent diplôme est architecte diplômé par le Gouvernement (D.P.L.G.)

Certifié exact,

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE

DE TOULOUSE

J.L. BOUR



Fait à Paris, le 11 MAI 1987

LE MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DES TRANSPORTS

du Service
Pour le Ministre
et par délégation
de l'Équipement, du
Logement et de la
Recherche

M. Michel SOURNAILLE



Nouvelle-Aquitaine

M. HENRY TURLIER

2 BOULEVARD JEAN AUDIAU
19000 TULLE

**ATTESTATION D'INSCRIPTION AU TABLEAU DU CONSEIL REGIONAL
DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE NOUVELLE AQUITAINE**

Je soussignée Virginie GRAVIÈRE, Présidente du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine, atteste que :

M. HENRY TURLIER, Architecte

Dont l'adresse professionnelle est :

2 BOULEVARD JEAN AUDIAU
19000 TULLE
FRANCE

Est inscrit au Tableau Régional de l'Ordre des Architectes sous le numéro national 031529 depuis le 23 avril 1986.

Et qu'il (elle) exerce selon le mode d'exercice suivant :
- *Libéral*

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bordeaux, le 17/01/2018.

Ce document est établi en fonction des informations qui ont été transmises par l'intéressé. Il est délivré à titre personnel. Il ne peut être divulgué que par l'intéressé, sous sa propre responsabilité.

Ce document atteste de l'inscription à ce jour au tableau de l'ordre des architectes. Il convient donc, en cours d'année, de vérifier, si besoin, la validité de cette information, directement auprès du conseil régional de l'ordre sur le site internet www.architectes.org

Toute correspondance postale ou électronique doit être envoyée au siège :

308 avenue Thiers |
33100 Bordeaux |

t. + 33 (0) 5 56 48 05 30 |
www.architectes.org
ordre.na@architectes.org

Pôle de Limoges :
75 boulevard Gambetta |
87000 Limoges |

Pôle de Poitiers :
1 rue de la Blanchée |
86000 Poitiers |

Pôle de Pau :
3 Place de la Biomère |
64000 Pau |



ATTESTATION D'ASSURANCE**2018****M. TURLIER HENRY**
Architecte**2 boulevard jean audiau**
19000 TULLE
France

Paris, le 01 janvier 2018

Accédez aux éléments de vérification de délivrance de cette attestation en flashant ce code avec votre smartphone (vérifiez dans votre navigateur que vous êtes bien sur la page sécurisée <https://attestation.maf.fr>) ou en vous rendant sur <https://attestation.maf.fr> muni de cette clé de sécurité : **10c23b93**
La vérification de la concordance des données s'effectue sous votre seul contrôle.

**ATTESTATION D'ASSURANCE ARCHITECTE**

La société d'assurance soussignée atteste avoir délivré à :

N° d'identification : **32139/J/113**
N° d'inscription national à l'Ordre : **031529**
Une police N° : **129356/B**

couvrant la responsabilité qui peut être engagée à raison des actes qu'il/elle accomplit à titre professionnel ou des actes de ses préposés du 01/01/2018 au 31/12/2018

N° d'édition d'attestation : **20181020068**

La garantie du contrat s'applique aux opérations réalisées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer et dont le coût prévisionnel des travaux hors honoraires n'excède pas 30 000 000,00 € hors taxes sous réserve qu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale bénéficiant à l'adhérent soit souscrit pour les opérations dont le coût prévisionnel des travaux est égal ou supérieur à 20 000 000,00 € hors taxes.

Fait à Paris, le 01 janvier 2018

La Mutuelle des Architectes Français assurances

Cette police actuellement en vigueur satisfait aux obligations édictées par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et par la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. Elle est conforme aux exigences de l'article 16 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ainsi qu'aux clauses-types énoncées à l'annexe 1 de l'article A. 243-1 du code des assurances. La présente attestation ne peut engager la société d'assurance au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère.

ATTESTATION D'ASSURANCE**2018**N° d'identification : **32139/J/113**
N° d'édition d'attestation : **20181020068****M. TURLIER HENRY**
Architecte**2 boulevard jean audiau**
19000 TULLE
France

Accédez aux éléments de vérification de délivrance de cette attestation en flashant ce code avec votre smartphone (vérifiez dans votre navigateur que vous êtes bien sur la page sécurisée <https://attestation.maf.fr>) ou en vous rendant sur <https://attestation.maf.fr> muni de cette clé de sécurité : **10c23b93**



La vérification de la concordance des données s'effectue sous votre seul contrôle.

Paris, le 01 janvier 2018

ATTESTATION D'ASSURANCE DECENNALE OBLIGATOIRE

La Mutuelle des Architectes Français assurances atteste que M. TURLIER HENRY / SIREN 338689375 – 2 boulevard jean audiau 19000 TULLE France est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° 129356/B pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Cette police satisfait aux obligations d'assurance édictées par la loi n°78 - 12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.

1 | PÉRIMÈTRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles ou missions suivantes : **Architecte**
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances,
- aux travaux réalisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer,
- aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, hors honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 20 000 000,00 €
Cette somme est portée à 30 000 000,00 € en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 3 000 000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants : Sans objet

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

Au-delà de 30 000 000,00 € hors taxes ou de 20 000 000,00 € hors taxes en l'absence de Contrat Collectif de Responsabilité Décennale bénéficiant à l'adhérent, la garantie peut être étendue par accord exprès entre l'adhérent et l'assureur, après détermination des conditions de la garantie et du tarif.

ATTESTATION D'ASSURANCE

2018

2 | ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243 - 1 - 1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p>	<p>En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

Pour toute opération d'un coût total de travaux et honoraires supérieur à 15 millions d'euros HT, la souscription d'un Contrat Collectif est vivement recommandée.

3 | GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>3 000 000 € par sinistre</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 01 janvier 2018



La Mutuelle des Architectes Français assurances

A LIMOGES, le 17/01/2018

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: <http://www.contact.urssaf.fr>
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 338689375

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

H1EKEI4Y4PU273R

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

MR TURLIER HENRY
ARCHITECTE GERANT SCM CTRE ARCHI
2 BD JEAN AUDIAU
19000 TULLE

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur et de travailleur indépendant, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



C. VIGNAUD-DE LA CRUZ

CODE DE SÉCURITÉ

H1EKEI4Y4PU273R

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

MR TURLIER HENRY
ARCHITECTE GERANT SCM CTRE ARCHI
2 BD JEAN AUDIAU
19000 TULLE

En votre qualité d'employeur et de travailleur indépendant, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 0 salariés,
- pour une masse salariale de 5053 euros,
- au titre du quatrième trimestre 2017,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS		NUMÉRO SIRET
2 BD JEAN AUDIAU	19000 TULLE	33868937500057

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS* à la date du 31/12/2017.

** Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.*

Fait à : LIMOGES
le : 17/01/2018

Le Directeur
ou son délégataire



C. VIGNAUD-DE LA CRUZ

MR Henry TURLIER
2 boulevard JEAN AUDIAU
19000 TULLE

SERVICE COTISATIONS

Votre référence :

CI19869487190311

Paris, le 10 janvier 2018

ATTESTATION

Je soussigné Olivier SELMATI, Directeur de la Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse, certifie que :

Monsieur	HENRY TURLIER
Né le	8 FÉVRIER 1958
Domicilié	2 BOULEVARD JEAN AUDIAU 19000 TULLE

ré-affilié à la CIPAV avec effet du 1er janvier 1988 sous le numéro 1986-9487190-3-11 pour une activité d'architecte, a réglé toutes les cotisations exigibles au 31 décembre 2017.

Le Directeur
Olivier SELMATI



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) TURLIER Henry

agissant en qualité de Architecte mandataire

Nom et adresse de l'entreprise : 2, boulevard Jean Audiau 19000 TULLE

déclare sur l'honneur en application des articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics :

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre État de l'Union européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre État de l'Union européenne ;
- ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

d) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

e) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la

présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

f) Marchés de défense et de sécurité (MDS) : ne pas entrer dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévus à l'articles 46 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

g) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

h) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2, et ses annexes, sont exacts.

Documents de preuve disponibles en ligne :

Adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

Fait à TULLE

Le 17 Avril 2018

Signature

Henry TURLIER Architecte DPLG

Ordre de Nouvelle-Aquitaine N° national 031529
2 Bd Jean AUDIAU 19000 TULLE
05 55 26 30 20 / 06 08 46 33 38 henry.turlier@architectes.org



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

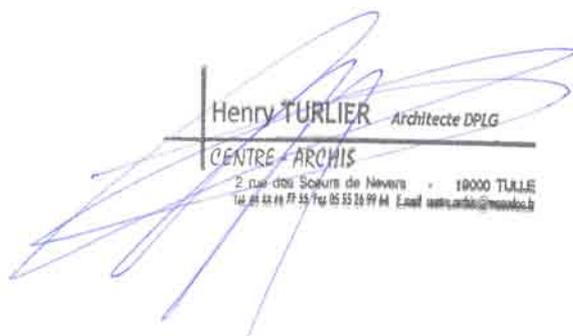
Je soussigné, Henry TURLIER, architecte DPLG, déclare avoir réalisé comme chiffre d'affaires H.T, sur les trois dernières années d'activité :

- Du 01/01/2015 au 31/12/2015	100 900 €
- Du 01/01/2016 au 31/12/2016	70 123 €
- Du 01/01/2017 au 31/12/2017	56 882 €

2, Boulevard Jean Audiau
19000 TULLE

05.55.26.30.20
06.08.46.33.38
henry.turlier@architectes.org

Fait à Tulle le 24 Juillet 2018
Henry TURLIER


Henry TURLIER Architecte DPLG
CENTRE ARCHIS
2 rue des Soeurs de Nevers - 19000 TULLE
Tel 05 55 26 30 20 Fax 05 55 26 33 38 Email henry.turlier@architectes.org

Expert Judiciaire auprès de la
Cour d'Appel de Limoges
Conseiller Régional de l'Ordre
des Architectes du Limousin



Certificats
de Capacité

CENTRE HOSPITALIER COEUR DE CORREZE

3, place Maschat
19000 Tulle
tél: 05 55 29 79 00

CERTIFICAT DE CAPACITE

Je , soussigné Laurent BASTIAN , ingénieur technique du Centre Hospitalier Coeur de Corrèze à Tulle atteste avoir suivi la mission de Maîtrise d'oeuvre complète avec études d'exécution attribuée par le **Centre Hospitalier Coeur de Corrèze**, Maître d'ouvrage et conducteur d'opération, au groupement de maîtrise d'oeuvre comprenant:

CENTRE ARCHIS, architectes, 2 rue des Soeurs de Nevers 19000 Tulle (adresse au moment de l'opération) ;
avec pour cotraitants COQ et LEFRANCQ, architectes à Sarlat, BETEC, Bet structure, SYNERGIE, Bet Fluides, Cabinet Deloménie, économiste,

pour la **restructuration et extension du service de soins de suite et de réadaptation du Chandou 3**, sur le site hospitalier du lieu dit Le Chandou, à Tulle .

Le programme a représenté **2010m² de surface de plancher et 2,136 M€ HT** de coût de travaux attribués en lots séparés.

La mise au point du programme a été le résultat d'un travail commun avec **Monsieur Henry TURLIER, architecte, mandataire de la maîtrise d'oeuvre**, et le cabinet d'ergonomie CHAPAT, oeuvrant pour le maître d'ouvrage. Les travaux ont commencé en novembre 2013.

Le chantier a été réalisé en milieu occupé et suivant trois phases réceptionnées les 12 décembre 2014, 19 janvier 2015 et 26 janvier 2016.

J'atteste que la maîtrise d'oeuvre représentée par **Monsieur Henry TURLIER** a participé à la recherche de solution pour résoudre les problèmes de chantier rencontrés : superposition du chantier avec des services hospitaliers en activité, modification de prestation pour corriger une erreur de vérification du Bet structure, recherche d'économie de réalisation en respectant le niveau des prestations initiales.

Le mandataire a assuré sa mission conformément aux règles de l'art et répondu aux exigences de coût du programme.

Fait à Tulle
le 27 mars 2017

l'ingénieur
Laurent Bastian



DIRECTION DE LA MODERNISATION ET DES MOYENS

SERVICE Bâtiments

Réf : JLV/nl

V/Correspondant : Pauline MARTINIE
Tél : 05.55.93.72.61
E-Mail : pmartinie@cg19.fr

CERTIFICAT de CAPACITE

Je soussignée Madame Annie CERON, Directeur, Direction de la Modernisation et des Moyens au Département de la Corrèze, certifie que :

CENTRE ARCHIS
domicilié
2 rue des Sœurs de Nevers - 19000 TULLE

a réalisé pour le compte du Département de la Corrèze, dans le cadre d'un marché de prestation intellectuelle, une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une demi-pension au collège d'Objat.

Cette prestation a été réalisée dans le délai contractuel, selon les dispositions définies au marché et a donné entière satisfaction à la collectivité.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Tulle le 09 décembre 2015.

Pour le Président et par délégation,
Annie CERON
Directeur

CERTIFICAT DE CAPACITE

Brive Habitat certifie, que Henry TURLIER Architecte DPLG, société Centre Archis, dont le siège est situé 2 Rue des Sœurs de Nevers à TULLE a exécuté pour nous un contrat de Maîtrise d'œuvre de reprise de dossier et de suivi de chantier pour l'opération suivante :

- Quartier des Chapélias : construction de 108 logements
- Années d'exécution : 2012 à 2015
- Montant des travaux : 11 139 000,00 € HT
- Label THPE

Cette mission menée nous a donné entière satisfaction :

- les délais ont été suivis en fonction des demandes de la Maîtrise d'Ouvrage,
- les moyens mis en œuvre par l'équipe d'ingénierie pour satisfaire aux besoins de l'opération ont répondu entièrement à notre attente,
- l'enveloppe financière a été gérée d'une manière efficace,

L'intervention de Monsieur TURLIER a donné entière satisfaction à la Maîtrise d'Ouvrage qui a pu apprécier la valeur professionnelle ainsi que sa disponibilité depuis le début de la mission.

Ces prestations ont donné entière satisfaction et ont été exécutées dans les règles de l'art.

Ce certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Stéphane Monzaugue



Directeur Développement

CERTIFICAT DE CAPACITE

Je soussignée, Madame FERYN agissant en ma qualité de Directrice de la Maison Heureuse du Pays de Brive,

Certifie que Monsieur Henry TURLIER, Architecte D.P.L.G, domicilié 2, boulevard Jean Audiau 19000 TULLE, a effectué pour le compte de l'Association des Parents et Amis de la Maison Heureuse du Pays de Brive :

La réhabilitation et la remise aux normes de la Maison Heureuse

Mandataire de l'équipe d'ingénierie : TURLIER Henry Architecte D.P.L.G

Cotraitants :

- BET Fluides SYNERGIE
- Economiste SARL DELOMENIE

Monsieur TURLIER a parfaitement assuré les phases d'études et de suivi des travaux qui lui ont été confiés, dans le respect des enveloppes financières prévisionnelles et des délais d'exécution contractuels.

Le présent certificat est établi pour valoir ce que de droit.

Fait à BRIVE le

28/12/2017

Maryline FERYN

Directrice





CERTIFICAT DE CAPACITÉ

Je soussigné Cédric MARY, Directeur Général des Services Techniques de Tulle, certifie que le Cabinet d'Architecte CENTRE ARCHI, Jean MOULY et Henry TURLIER, domicilié 2 rue des Sœurs de Nevers - 19000 TULLE, a effectué pour notre compte une mission complète de maîtrise d'œuvre concernant le projet :

Création de salles de répétitions pour les musiques actuelles.

- Mandataire de l'équipe d'ingénierie :
TURLIER Henry, Architecte D.P.L.G.
- Montant des travaux : 196 185,03 € H.T.

L'exécution des travaux s'est faite dans les règles de l'art, dans le respect du programme, dans l'écoute, la concertation, des échanges constructifs et les délais.

Certificat établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Tulle, le 12 FEV. 2015

Le Directeur Général
des Services Techniques,

Cédric MARY.

Centre Technique Municipal

ZI de Mulatet
19000 TULLE
Tél. : 0555 21 73 70
Fax : 0555 21 73 71
ctm@ville-tulle.fr

Toute correspondance
doit être adressée à :

Monsieur le Maire
Centre Technique Municipal
Hôtel de Ville
10 rue Félix Vidalin - BP 215
19012 TULLE CEDEX
Tél. : 0555 21 73 00
Fax : 0555 21 73 22
admin@ville-tulle.fr
www.ville-tulle.fr



La solidarité en action

MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE

1 route de Lajoinie

19270 SAINTE-FEREOLE

Tél. : 05.55.85.66.43

Fax. : 05.55.85.71.30

mas.ste-feréole@pep19.org

CERTIFICAT DE CAPACITE

Je soussigné, Monsieur DOLLE Luc, Directeur de la Maison D'Accueil Spécialisée de Sainte Féréole,

Certifie que Monsieur Henry TURLIER, Architecte D.P.L.G, domicilié 2, boulevard Jean Audiau 19000 TULLE, a réalisé pour le compte de la MAS de Sainte Féréole, une mission de maîtrise d'œuvre pour :

- La mise en conformité accessibilité handicapés
- Réfection de voirie
- Changement des portes extérieures
- Remplacement de portail

Ces prestations ont donné entière satisfaction et ont été exécutées dans les règles de l'art.

Le présent certificat est établi pour valoir ce que de droit.

Fait à SAINTE FEREOLE le 21 mars 2017

Le Directeur,

MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE

1, route de Lajoinie
19270 SAINTE-FEREOLE

Tél. 05 55 85 66 43

Fax 05 55 85 71 30

Mail : mas.ste.feréole@pep19.org


L. Dolle **Le Directeur**
M.A.S. S^{TE} FEREOLE 19270

MAS de Sainte-Féréole 1 route de Lajoinie 19270 Sainte-Féréole

① 05.55.85.66.43 Fax : 05.55.85.71.30 mas.ste-feréole@pep19.org

AD PEP 19 23, rue Aimé Audubert BP 23 19001 TULLE CEDEX ① 05.55.20.01.41

CORREZE HABITAT

CERTIFICAT DE CAPACITE

Je soussigné Gilbert PINARDON, Directeur Général de L'Office Public de l'Habitat Corrèze

Certifie que le cabinet d'Architectes CENTRE ARCHIS Jean MOULY et Henry TURLIER, domicilié 2, rue des Sœurs de Nevers 19000 TULLE, a effectué pour notre compte une mission complète de maîtrise d'œuvre concernant le projet :

Extension et réhabilitation de l'EHPAD 19470 LE LONZAC

Mandataire de l'équipe d'ingénierie :
TURLIER Henry Architecte D.P.L.G

Montant des travaux : 1 829 863 Euros H.T

Chantier réalisé en deux phases :

- 1^{ère} phase ordre de service Novembre 2008, réception Mai 2010
- 2^{ème} phase ordre de service Octobre 2010, réception Novembre 2012

L'exécution des travaux s'est faite dans les règles de l'art et dans le respect du programme.

Le présent certificat est établi pour valoir ce que de droit.

Fait à TULLE le

Jean-Paul DEVEIX
Directeur Général Adjoint

Gilbert PINARDON
Directeur Général





Tulle, le 15/02/2012

POLE INFRASTRUCTURES ET LOGISTIQUE

DIRECTION DES BÂTIMENTS ET LOGISTIQUE

SERVICE CONSTRUCTION RENOVATION

Réf : YM/YM

V/Correspondant : Yannick MAUROUX
Tél : 05.55.93.75.33
E-Mail : ymauroux@cg19.fr

CERTIFICAT de CAPACITE

Je soussigné Jean Luc VIGNARD, chef du service Construction et Rénovation au Département de la Corrèze, certifie que le cabinet d'architectes :

CENTRE ARCHIS

Domicilié : 2, rue des Sœurs de Nevers - 19000 TULLE,

a réalisé, pour notre compte, une mission complète de maîtrise d'œuvre concernant le projet : Amélioration de l'accessibilité du Collège de LARCHE (19600)

Les prestations ont été exécutées dans les délais impartis et l'enveloppe financière a été respectée.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Tulle le 15 février 2012.

P/Le Président et par délégation,
Jean Luc VIGNARD
Chef de service

CERTIFICAT DE CAPACITE

Je soussigné, Antoine ROUSSELIE, agissant en ma qualité de Directeur Général de la Maîtrise d'Ouvrage à l'O.P.H Pays de Brive

Certifie que le Cabinet d'Architectes CENTRE ARCHIS Jean MOULY et Henry TURLIER, domicilié 2, rue des Sœurs de Nevers 19000 TULLE, a effectué pour notre compte la mission ci-après :

Construction de 20 logements collectifs avec Label Haute Performance Energétique
16, avenue du 18 Juin - 19100 BRIVE LA GAILLARDE

Mandataire de l'équipe d'ingénierie :

TURLIER Henry Architecte D.P.L.G

Cotraitants :

- | | |
|-----------------|----------------|
| - BET Structure | SIGMA |
| - BET Fluides | SYNERGIE |
| - Economiste | SARL DELOMENIE |

Mission complète

- Esquisse en Novembre 2007
- Demande de Permis de Construire en Septembre 2008
- Consultation des Entreprises en Juin 2009
- Chantier démarré en Octobre 2009 et réceptionné en Mai 2011

- Montant des travaux : 2 100 000 Euros

Le cabinet CENTRE ARCHIS a parfaitement assuré les phases d'études ainsi que le suivi des travaux qui lui ont été confiés, dans le respect des enveloppes financières prévisionnelles et des délais d'exécution contractuels.

Le présent certificat est établi pour valoir ce que de droit.

Fait à BRIVE le - 8 SEP. 2011

Le Directeur Général,



Antoine ROUSSELIE

CERTIFICAT DE CAPACITE

Je soussigné *REDON PHILIPPE* agissant en ma qualité de *DIRECTEUR DE PÔLE*

Certifie que le cabinet d'Architectes CENTRE ARCHIS, Jean MOULY et Henry TURLIER, domicilié 2, rue des Sœurs de Nevers 19000 TULLE, a effectué pour notre compte la mission ci-après :

**Aménagement d'une aire d'exploitation d'autocars
Parc d'entreprises Brive Ouest – 19100 BRIVE LA GAILLARDE**

- Aménagement d'une grange existante, transformée en locaux administratifs
- Création d'un bâtiment à usage administratif et pour l'accueil du personnel roulant et d'exploitation pour Véolia Transport et Véolia Propreté ainsi qu'une partie atelier avec fosse d'entretien, de réglages et pont à fut.
- Création d'une aire de lavage et d'une aire de distribution de carburants.
- Parking pour l'exploitation d'une centaine d'autocars, parking pour le personnel

Mandataire de l'équipe de Maîtrise d'œuvre :

TURLIER Henry Architecte D.P.L.G

Cotraitants :

BERNARD Christian Consultant en B.T.P

BET SYNERGIE : Fluides

SARL DELOMENIE : Economiste

Montant des travaux : 3.451.299,81 € T.T.C

L'exécution des travaux s'est faite dans les règles de l'art et dans le respect du programme.

Le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à BRIVE le



CFTA Brive

Parc d'Entreprises Brive Ouest - Rue Jean Allary - BP 50545 - 19107 Brive-la-Gaillarde cedex
Tél. : 05 55 86 07 07 (lignes groupées) - Fax : 05 55 86 84 03 - www.cftaco.fr

Société par Actions Simplifiée au capital de 219 800 Euros - RCS Brive B 572 122 216 - Code APE 4939 A.

CENTRE HOSPITALIER DE TULLE

3, place Maschat
19000 Tulle
tél: 05 55 29 79 00

CERTIFICAT DE CAPACITE

Je , soussigné Monsieur Gérard TURA , Directeur du Centre Hospitalier de Tulle atteste avoir confié une mission de Maîtrise d'oeuvre complète pour le compte du Centre Hospitalier de Tulle, Maître d'ouvrage et conducteur d'opération, au **cabinet CENTRE ARCHIS 2, rue des Soeurs de Nevers, 19000 Tulle**, pour la réhabilitation et l'extension du Centre de cure du Chandou, le programme comportant une phase d'extension et deux phases de réhabilitation en milieu hospitalier occupé. Le programme représente 6500m² de surface dans oeuvre et 5,9M€ TDC de coût d'opération.

Le Cabinet Centre Archis, associé pour la conception au cabinet Coq et Lefrancq, a assuré entièrement l'ensemble des phases d'exécution du projet. Il a assuré sa mission conformément aux règles de l'art, répondu aux exigences du contrat de maîtrise d'oeuvre et fait respecter les délais contractuels d'exécution. Son assistance a été particulièrement efficace dans le règlement des aléas de chantier .
La réalisation de cet équipement donne entière satisfaction tant dans sa conception que dans sa réalisation et son utilisation.

Fait à Tulle
le 20 juin 2008

le Directeur


G. TURA



CERTIFICAT DE CAPACITE

NOM et ADRESSE du MAITRE D'OUVRAGE

O.P.H.L.M. de Brive La Gaillarde
49 Rue Poncelet
19100 – BRIVE

Atteste que : TURLIER/MOULY
CENTRE ARCHIS
16 avenue Raymond Poincaré
19000 TULLE

a assuré, pour le compte de l'OPHLM de Brive La Gaillarde la maîtrise d'œuvre des chantiers suivants :

Année 2006 : Construction de 8 maisons à Donzenac pour un montant de 77 968 € HT.

Ces prestations ont donné entière satisfaction et ont été exécutées dans les règles de l'art.
Ce certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Brive, le

Le Président,



Jean Pierre TRONCHE



TÉL. 05 55 25 81 63
FAX 05 55 25 93 38

CERTIFICAT DE CAPACITE

Nom et adresse du Maître d'ouvrage :

Commune d'Objat
Place Charles de Gaulle
19130 Objat
Tél. : 05 55 25 81 63 / Fax : 05 55 25 93 38

Atteste que l'étude ci-après a été réalisée par :

Centre Archis
Messieurs MOULY et TURLIER Architectes
16, avenue Raymond Poincaré
19000 Tulle

Montant estimé des travaux : 1 150 000,00 € HT

Nature de l'étude : Création d'une maison de l'enfance dans les locaux de l'ancienne piscine municipale.

Lieu des travaux : Ancienne Piscine Municipale / Avenue du 08 mai 1945 / 19130 Objat

Année de réalisation : 2003

Observation particulières : L'étude a été exécutée suivant les règles de l'art et son règlement n'appelle aucune observation particulière.

Fait à Objat, le 23 février 2005

Pour faire et valoir ce que de droit,
Pour la Commune,
Le Maire







Attestation de déclaration de formation continue pour l'année e2016



2D-Origin

HENRY TURLIER
2 RUE DES SOEURS DE NEVERS
19000 TULLE

N° national : 031529

L'entretien des compétences est, et a toujours été un enjeu essentiel pour les Architectes. Cette obligation est inscrite dans le décret du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels des architectes (article 4) : « L'architecte entretient et améliore sa compétence ; il contribue et participe à cet effet à des activités d'information, de formation et de perfectionnement, notamment à celles acceptées par l'Ordre des architectes. »

Par cette attestation HENRY TURLIER justifie avoir déclaré ses actions de formation continue auprès de nos services en 2016 et répondu à son obligation annuelle d'actualisation de ses compétences.

Les actions de formation continue structurées et suivies sont les suivantes :

- Formation complémentaire - Voyage d'Etude - 35h : mission d'étude et formation professionnelle : Voyage d'étude technique en Finlande

Fait à Paris, le 12/12/2016

Catherine JACQUOT, Présidente





Attestation de déclaration de formation continue pour l'année e2015



2D-Origin

HENRY TURLIER
2 RUE DES SOEURS DE NEVERS
19000 TULLE

N° national : 031529

L'entretien des compétences est, et a toujours été un enjeu essentiel pour les Architectes. Cette obligation est inscrite dans le décret du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels des architectes (article 4) : « L'architecte entretient et améliore sa compétence ; il contribue et participe à cet effet à des activités d'information, de formation et de perfectionnement, notamment à celles acceptées par l'Ordre des architectes. »

Par cette attestation HENRY TURLIER justifie avoir déclaré ses actions de formation continue auprès de nos services en 2015 et répondu à son obligation annuelle d'actualisation de ses compétences.

Les actions de formation continue structurées et suivies sont les suivantes :

- Formation structurée - - 16h : FEEBAT 6
- Formation structurée - - 16h : FEEBAT 5A
- Formation structurée - - 16h : FEEBAT 5B

Fait à Paris, le 25/07/2016

Catherine JACQUOT, Présidente



ATTESTATION DE FORMATION

Article L 6313-3 du code du travail

Je soussigné **M. Denis LATOUR, président**

de l'organisme de formation "**CFAA - Centre de formation architectes et paysagistes aquitaine**"

certifie que :

Stagiaire : **M. TURLIER Henry**
Agence : **TURLIER**
Adresse : **2 rue des soeurs de Nevers**
19000 Tulle

a suivi la formation **FEEBAT MAITRISE D'OEUVRE**

Durée : **6 jours soit 42 heures**

Date : **17/09/2015 au 17/11/2015**

Module(s) : - **Module 5a - Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments existants : Recherche de performance et du confort d'usage - A bâti, élaboration d'un programme et conception de l'enveloppe**
- **Module 5b - Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments existants : Recherche de performance et du confort d'usage - Equipement et stratégie de rénovation**
- **Module 6 - Développer les aptitudes collaboratives dans la rénovation énergétique de bâtiments existants**

Nature de la formation (Art. L6313-3) : - **Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances**

Modalités d'apprentissages : - **En inter-entreprise**

Intervenant(s) : **M. Olivier PAPIN - Directeur d'agence**
M. Jacques PAPIN - Directeur
M. Romain PERIE - Ingénieur Construction Durable

Objectif(s) :

Acquis	Non acquis
--------	------------

Module 5a - Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments existants : Recherche de performance et du confort d'usage - Analyse du bâti, élaboration d'un programme et conception de l'enveloppe

Etre en mesure de piloter une démarche d'amélioration de l'enveloppe thermique d'un bâtiment existant :

- Comprendre les enjeux énergétiques
- Anticiper les enjeux techniques
- Savoir articuler cette approche avec une approche globale à l'échelle du bâtiment
- Avoir une approche des coûts et moyens de financement d'une rénovation énergétique de l'enveloppe thermique des bâtiments
- Valoriser énergétiquement et financièrement les investissements qui seront réalisés
- Profiter de l'opportunité d'une opération de rénovation de l'enveloppe thermique pour améliorer architecturalement le bâtiment

Module 5b - Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments existants : Recherche de performance et du confort d'usage - Equipement et stratégie de rénovation

Objectif(s) :

Etre en mesure de piloter une démarche globale d'amélioration des performances énergétiques d'un bâtiment existant :

- Avoir une vision globale des enjeux énergétiques d'un bâtiment
- Comprendre les différences entre la performance thermique de l'enveloppe, et les autres besoins (renouvellement d'air par exemple)
- Intégrer l'ensemble des éléments participants à la chaîne entre la production de chaleur, la distribution, l'émission, la régulation
- Comprendre comment intégrer des énergies renouvelables dans le mix énergétique du bâtiment
- Anticiper l'importance de la maintenance et de l'exploitation des bâtiments, garants des performances thermiques dans le temps
- Intégrer les contrats d'exploitation et les CPE comme leviers d'efficacité énergétique

Acquis	Non acquis

Module 6 - Développer les aptitudes collaboratives dans la rénovation énergétique de bâtiments existants

- Appréhender la rénovation énergétique d'un bâtiment existant sous l'angle de l'approche systémique : avoir une vision partagée du programme de rénovation énergétique jusqu'à la réalisation et la réception du bâtiment.
- Intégrer l'hétérogénéité des logiques d'acteur de ce système : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises, BET
- Développer les aptitudes de médiation et d'inter-culturalité par l'échange de pratiques
- Mettre en œuvre un management de projet collaboratif dans la pratique du chantier
- Développer la responsabilité et la gestion des interactions des différents intervenants

A Bordeaux, le 17/11/2015,

Stagiaire
M. TURLIER Henry

Centre de formation CFAA - Centre de formation architectes et paysagistes
aquitaine
M. Denis LATOUR, Président

Henry TURLIER Architecte DPLG
CENTRE ARCHIS
Espace des Sœurs de Nevers - 19000 TULLE
Tél : 05 55 26 77 55 Fax : 05 55 26 99 84 Email : oem.turlier@voiesol.fr

Centre
Formation
Architectes
Aquitains
CENTRE DE FORMATION
DES
ARCHITECTES D'AQUITAINE
306 Avenue Thiers - 33100 BORDEAUX
Tél : 05 57 14 06 95 - Fax : 05 56 62 63 57
Email : cfaa@le308.com



TURLIER Henry

**2, rue des Sœurs de Nevers
19000 TULLE**

Limoges, le 17 décembre 2013.

Attestation de formation

**Formation aux économies d'énergie
FEEBat Maîtrise d'œuvre - Module 3**

Je soussigné, Yves JALAGEAS, Président de l'IFRB Limousin, certifie par la présente que,
Monsieur Henry TURLIER a suivi avec assiduité :

- La formation proposée par cet organisme du 9 au 10 décembre 2013.
- La durée de cette formation pendant cette période est de 14 heures soit 2 jours.

Le présent certificat est fait pour servir et valoir ce que de droit.

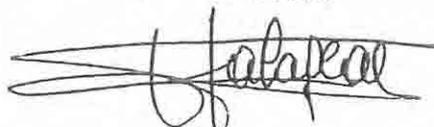
Signature du stagiaire

Henry TURLIER Architecte DPLG

CENTRE - ARCHIS

2, rue des Sœurs de Nevers - 19000 TULLE
Tél. 05 55 28 77 55 Fax 05 55 28 99 04 E-mail centre.archis@wanadoo.fr

Yves JALAGEAS



Président de l'IFRB Limousin

IFRB Limousin

2, allée Duke Ellington - BP 50004 - 87067 LIMOGES Cedex 3

Tél : 05.55.11.21.40

Fax : 05.55.11.21.49

Siret : 391 986 395 00021

APE : 8559A

N° Organisme formateur : 74870045587149

Institut négaWatt
Rovaltain TGV
BP16181
26958 Valence Cedex 9
courriel: formation@institut-negawatt.com
Téléphone : + 4 75 58 60 85
Télécopie : + 4 88 00 88 99

Je, soussigné Vincent LEGRAND, en qualité de directeur de l'organisme de formation Institut négaWatt, atteste que

TURLIER Henry
a participé avec assiduité à la formation
Conception des bâtiments à très faible consommation d'énergie- BAT1
du 19 au 21 novembre 2013
à Nantes (44)
Formation de 21 heures

Vincent LEGRAND, Institut négaWatt - Directeur



Institut négaWatt
Rovaltain TGV
BP16181
26958 Valence Cedex 9
courriel: formation@institut-negawatt.com
Téléphone : + 4 75 58 60 85
Télécopie : + 4 88 00 88 99

Je, soussigné Vincent LEGRAND, en qualité de directeur de l'organisme de formation Institut négaWatt, atteste que

TURLIER Henry
a participé avec assiduité à la formation
La rénovation à très basse consommation d'énergie des bâtiments existants- BAT2
le 22 sept 2011
à Clermont-Ferrand (63)
Formation de 7,5 heures

Vincent LEGRAND, Institut négaWatt - Directeur



GRUPE MONITEUR

17, rue d'Uzès - 75108 Paris Cedex 02 - Tél.: 01 40 13 30 30 - Fax: 01 40 13 51 40

CENTRE ARCHIS
SERVICE FORMATION
2 RUE DES SOEIRS DE NEVERS
19000 TULLE

Paris, le 2 décembre 2010

ATTESTATION INDIVIDUELLE

Nous soussignés, Groupe Moniteur attestons que :

Monsieur Henry TURLIER
CENTRE ARCHIS

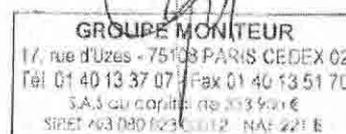
A participé aux Rencontres Régionales de la Performance Energétique :

Bâtiment Basse Consommation : rénovation, construction et financement
Quelles solutions au plan local ?
30 novembre 2010 - Bordeaux

Durée : 1 jour, soit 7 heures de formation.

Lieu : Palais de Congrès – Av Jean-Gabriel Domergue, Bordeaux Lac

N° de déclaration : 117 522 273 75



ATTESTATION

Je soussigné Paul Leandri, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, certifie que :

M. TURLIER Henry

a suivi la formation « Construire avec le bois » pour une durée de 32 heures les 7/8 Janvier et 4/5 Février 2010.

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 Février 2010

Paul Leandri
Directeur



Ministère de la Culture et de la Communication

ATTESTATION

Je soussigné Paul Leandri, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, certifie que :

M. TURLIER Henry
Architecte

a suivi la formation « Techniques architecturales liées au développement durable » pour une durée de 112 heures. Celle-ci s'est déroulée aux dates suivantes :
27 Mars - 23/24 Avril - 28/29 Mai - 24/25/26 Juin 2009 - 17/18 Septembre - 15/16 Octobre et
5/6 Novembre 2009.

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 Décembre 2009

Paul Leandri
Directeur



ATTESTATION DE FORMATION

THEME : ACTUALISATION DES PROGRAMMES HQE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Je soussigné **Michel DUPUY DE CAZERES**, agissant en qualité de Président du Centre de Formation des Architectes d'Aquitaine, certifie que :

Monsieur Henry TURLIER
2 rue des Sœurs de Nevers
19000 TULLE

A suivi cette formation qui a eu lieu le 30 octobre 2009

PROGRAMME

1. ACTUALISATION / CADRES REGLEMENTAIRES ET DES REFERENTIELS

1. a) Les décisions du GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT- Application et mises en œuvre

Contenus de la loi et des décrets promulgués

Revue des labels « énergie » : exigences et procédures – retours d'expériences

Revue du label BBC - Effinergie : exigences et procédures – retours d'expériences

Revue de la rénovation énergétique des bâtiments existants exigences et procédures – retours d'expériences

1. b) Bâtiments tertiaires –CERTIVéA

Revue des évolutions 2008-2009 des référentiels de certifications

Bâtiments, bureaux & enseignements, établissement de santé, commerces, hôtellerie, plates-formes logistiques et classement aiflog, Référentiel / exploitation

Opérations expérimentales et opérations pilotes

1. c) Logements - CERQUAL et labels énergétiques

Revue des évolutions 2008-2009 des référentiels de certifications

Habitat et environnement

Référentiels / rénovation

Extension / labels énergétiques

2. ACTUALISATION / OUTILS ET DOCUMENTS TYPES

Documents pour les audits de certifications/dossiers de certification

Cadres d'évaluation à renseigner par la maîtrise d'œuvre

Simulations types pour facteur lumière jour

Cadre d'évaluation des impacts environnementaux des matériaux

Actualités / hygiène et santé de l'environnement

3. EXTENSION AU DEVELOPEMENT DURABLE

Propositions d'indicateurs pour le développement durable

Applications pour l'aménagement urbain

Applications pour la construction et la rénovation des bâtiments

Applications pour les acteurs de la maîtrise d'œuvre

4. QUESTIONS & RÉPONSES / AUTRES THÈMES PROPOSÉS

Ce titre sera développé suivant les demandes exprimées par les participants

(Questionnaire diffusé avant la formation)

Fait à Bordeaux,
Le 2 novembre 2009

308 Avenue Thiers - 33100 BORDEAUX
Tél. 05 57 14 06 97 / Fax. 05 56 52 53 57
Email : contact@cfaa.fr / Site internet : www.cfaa.fr
N° d'organisme : 72330256533 / SIRET : 38916146400034

Centre de Formation
des
Architectes d'Aquitaine
308 Avenue Thiers - 33100 BORDEAUX
Tél. : 05 57 14 06 96 - Fax : 05 56 52 53 57
Email : cfaa@le308.com



C.F.A.A

www.cfaa.fr

2 bis, place Jean Jaurès 33000 Bordeaux

tél. 05 56 44 68 33 – Fax. 05 56 52 53 57- Accueil du lundi au vendredi de 9 H à 17 H

ATTESTATION DE FORMATION



NIVEAU 1

**« SENSIBILISATION A LA
HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE »**

Je soussigné Pierre Guillot, agissant en qualité de Président du Centre de Formation des Architectes d'Aquitaine, certifie que Monsieur :

Henri TURLIER
16, avenue Poincaré
19000 TULLE

a suivi cette formation du 29 Mars 2004 au 2 Juin 2004

<u>Thème :</u>	<u>HQE Niveau I</u>
<u>Module 1 :</u> 29 et 30 Mars 2004	Introduction aux exigences HQE et au management Environnemental
<u>Module 2 :</u> 29 et 30 Avril 2004	Cibles confort et santé de la démarche HQE
<u>Module 3 :</u> 1 et 2 Juin 2004	Démarche H.Q.E en phase Conception et Réalisation
<u>Lieu du Stage :</u>	CFAA – 2, bis place Jean Jaurès – 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux,
Le 03 Juin 2004



**CENTRE DE FORMATION
DES ARCHITECTES D'AQUITAINE**
2 bis Place Jean Jaurès - 33000 BORDEAUX
Tél: 05 56 44 68 33 - Fax: 05 56 52 53 57
Email : contact@cfaa.fr



C.F.A.A

Centre de Formation des Architectes d'Aquitaine

2 bis, place Jean Jaurès 33000 Bordeaux

www.cfaa.fr

Tél. 05 56 44 68 33 – Fax. 05 56 52 53 57 – email : contact@cfaa.fr

Accueil du lundi au jeudi de 8 H 30 à 17 H 15 et le vendredi de 8 H 30 à 12 H 30

ATTESTATION DE FORMATION



NIVEAU II

Je soussigné Jean-Marc RUIZ, agissant en qualité de Président du Centre de Formation des Architectes d'Aquitaine, certifie que :

Monsieur Henry TURLIER
CENTRE-ARCHIS
16, avenue Poincaré
19000 TULLE

a suivi cette formation qui s'est déroulée du 19 Septembre 2005 au 13 Décembre 2005

Thème : HQE Niveau II – 8 jours

Module 1 :
19 et 20 septembre 2005
Visite du Lycée de Blanquefort
Présentation du projet par le maître d'ouvrage - Exposé sur la restructuration du lycée par la maîtrise d'œuvre - Point sur les dernières avancées concernant la démarche HQE® : différences entre opérations non certifiées et opérations certifiées (Habitat Environnement, NF Bâtiments tertiaires HQE® (note : l'opération de Blanquefort fait partie des opérations expérimentales de la certification) - Les différentes phases et actions pour la mise en œuvre de la démarche HQE® - le Système de management d'opération (SMO)

Module 2 :
4 et 5 octobre 2005
Les enjeux environnementaux de la démarche HQE®
La conception d'une enveloppe performante
Le Choix intégré des matériaux et procédés de construction dans une démarche Haute Qualité Environnementale

Module 3 :
14 et 15 novembre 2005
Outils pratiques pour la démarche HQE®
Santé et HQE®

Module 4 :
12 et 13 décembre 2005
Le chantier à faibles nuisances
Problématique environnementale et construction bois
Le surcoût d'une opération HQE®
L'approche en coût global

Lieu : CFAA – 2, bis place Jean Jaurès – 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux, le 19 décembre 2005

**CENTRE DE FORMATION
DES ARCHITECTES D'AQUITAINE**
2 bis Place Jean Jaurès - 33000 BORDEAUX
Tél: 05 56 44 68 33 - Fax: 05 56 52 53 57
Email: contact@cfaa.fr

N° Organisme 723 30 25 65 33 - N° Siret 389 161 464 000 26